

AVIS PUBLIC

SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER - APPEL D'OFFRES SCM-2024-27 --

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que La Municipalité, Propriétaire, demande des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Objet du contrat :

La Municipalité projette d'effectuer les travaux de déneigement, avec fourniture et épandage des abrasifs relativement à l'entretien des rangs, des rues et des chemins pour une période de 2 ans, soit les saisons 2024/25, 2025/26.

Seules les soumissions déposées par des entrepreneurs ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction seront considérées.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou employé de la Municipalité ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres, et devis ni être supplétif à ceux-ci.

Date de réception :

Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, situé au 112, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) JOE 2C0, le ou avant le, **lundi 8 juillet 2024 à 11h 00** pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

Exigences:

Une garantie de soumission de 10% du prix soumis doit accompagner la soumission.

Documents:

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 5 juin 2024.

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 5 juin 2024, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juin 2024.

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier